

# Charte du réseau « Citoyens Actifs »

dans le cadre de la mise en place de la feuille de route Développement Durable  
sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

entre

les membres du réseau « Citoyens Actifs »

et

la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

## Préambule

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne a envisagé la mise en œuvre d'une politique de développement durable coordonnée à l'échelle de son territoire avec pour objectif d'assurer un aménagement et un développement du territoire qui tiennent compte de la préservation des ressources, du bien-être des habitants et de l'évolution des modes de vie et de consommation. Pour ce faire, la Communauté de Communes a décidé de se donner les moyens de se former, de partager et de définir une stratégie d'actions en faveur du développement durable.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes a souhaité faire appel aux habitants du territoire du Pays de Mortagne pour co-construire la feuille de route Développement Durable. Cette feuille de route a été validée par le Conseil de Communauté du 08 février 2107.

L'action n°1 de cette feuille de route consiste à la création d'un réseau des acteurs du développement durable. La Communauté de Communes s'appuiera sur ce réseau pour développer sa politique participative citoyenne.

La charte du réseau « Citoyens Actifs » a vocation à établir un cadre clair et partagé et de préciser les engagements des différentes parties prenantes.

La présente charte a pour objectif de définir :

- les parties prenantes ;
- les champs d'intervention ;
- les objectifs de la participation citoyenne ;
- les principes d'intervention ;
- les modalités d'information et de communication ;

## Les parties prenantes

Cette charte exprime la volonté partagée d'aménager et de garantir un espace de parole et de débat de sorte qu'un lien direct entre les citoyens et les instances communautaires soit établi.

Ainsi, cette présente charte s'applique :

- aux membres du réseau « Citoyens Actifs » ;
- à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne.

### **Les membres du réseau « Citoyens Actifs ».**

En validant la feuille de route Développement Durable, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité enrichir la démocratie représentative par la démocratie participative en associant le plus grand nombre aux différentes actions à mettre en œuvre pour le développement durable du territoire.

La diversité des publics garantit une plus grande qualité des débats. Dans ces conditions, les membres du réseau « Citoyens Actifs » peuvent être :

- des habitants du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne ;
- des représentants d'associations ;
- des agriculteurs ;
- des artisans, commerçants ;
- des parents d'élèves ;
- des entrepreneurs,
- etc.

Les élus communautaires ne peuvent pas être membres du réseau.

L'intégration au sein du réseau « Citoyens Actifs » peut se faire sur simple demande auprès du Pôle Environnement de la Communauté de Communes et après signature de la présente charte.

### **La Communauté de Communes du Pays de Mortagne.**

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) pour les douze communes du territoire, œuvre au développement et au bien-être des habitants sur le territoire. Elle remplit sa vocation de service public par l'exercice de ses compétences multiples (aménagement de l'espace, développement économique, Environnement, tourisme, famille, transport scolaire, ...).

La Communauté de Communes est convaincue de la nécessité d'un dialogue démocratique ouvert sur le territoire et s'attache à permettre l'expression des citoyens. Elle reconnaît ainsi le réseau « Citoyens Actifs » comme un canal privilégié de cette expression citoyenne.

Les élus sont responsables des politiques conduites par la Collectivité et assument les compétences détaillées dans les statuts de la Communauté de Communes. Le Conseil de Communauté détient le pouvoir décisionnel concernant les actions en lien avec ces compétences.

## Les champs d'intervention

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne souhaite promouvoir le développement d'une démocratie participative en s'appuyant sur la mise en œuvre des 22 actions définies dans la feuille de route développement durable autour des quatre grandes thématiques suivantes :

- Et si nous devenions un territoire à énergie positive ?
- Et si notre alimentation était source de santé et de bien-être ?
- Et si nous participions tous comme acteurs quotidiens à la qualité de notre environnement ?
- Et si nous développions les alternatives au tout-voiture ?

Les membres du réseau « Citoyens Actifs » ont la faculté de choisir les thématiques sur lesquelles ils souhaitent être sollicités.

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne se laisse la possibilité d'ouvrir le débat sur d'autres thématiques.

## Les objectifs de la participation citoyenne

L'intérêt de la participation citoyenne est de :

- Valoriser l'expertise d'usage dans sa diversité sur des projets parfois ancrés dans la technique, et ce, toujours dans le souci de l'intérêt général.
- Viser la production collective de projets entre les citoyens et les élus, en associant les acteurs le plus en amont possible.
- Aider la décision publique tant dans les choix à faire sur les projets que dans les initiatives à conduire, par un processus de consultation, de recueil d'avis.
- Créer une relation de confiance entre les citoyens et les élus, basée sur la proximité, une meilleure compréhension mutuelle et la transparence de l'action publique.
- Favoriser et développer le lien social en multipliant les rencontres, les partages d'expériences et les solidarités entre les acteurs du territoire.

La Communauté de Communes définira, par l'intermédiaire de sa Commission « Développement Durable », le degré d'association des membres du réseau et les attendus qu'elle souhaite pour chacune des actions qu'elle a à mettre en place. En fonction de l'état d'avancement du projet et des marges de manœuvre, des modalités de concertation différentes pourront être proposées :

- **L'information** : il s'agira d'informer les membres du réseau sur le projet, d'expliquer la démarche de travail et d'annoncer les principales étapes.
- **La consultation** : il s'agira de collecter les savoirs que détiennent les membres du réseau pour permettre d'amender le projet ou en valider la pertinence.
- **La concertation** : le projet sera travaillé avec les membres autour d'attendus définis dès le départ.
- **La co-élaboration** : il s'agira de donner la possibilité aux membres du réseau de construire le projet dans un cadre qui pourra être prédéfini par des contraintes techniques, juridiques, organisationnelles ou financières.
- **Le suivi** : il s'agira d'informer les membres du réseau sur l'avancement du projet, d'expliquer les éventuels écarts et d'évaluer les ajustements.

## Principes d'interventions

La participation citoyenne se déroule dans un état d'esprit coopératif et un respect mutuel entre l'ensemble des parties prenantes. Chacun peut s'exprimer librement et confronter son point de vue dans une démarche qui repose sur l'écoute active et le dialogue bienveillant.

Les membres du réseau « Citoyens Actifs » pourront se réunir à la demande de la Communauté de Communes mais auront également la faculté de s'organiser librement.

Chaque rencontre du réseau devra donner lieu à un compte-rendu.

### **Les engagements des membres du réseau « Citoyens Actifs » :**

#### L'exercice d'une citoyenneté active

Chaque membre du réseau s'engage à mettre en commun son expertise, qu'elle soit d'usage ou technique, afin de construire ensemble une proposition consensuelle qui réponde au mieux à l'intérêt général. Ainsi, chacun sera force de proposition et initiateur de démarches ou d'idées innovantes, dans le respect des autres.

La mobilisation de chacun se fera dans une démarche volontaire, pragmatique, réaliste et de bon sens.

Avoir un débat de qualité suppose que les participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif, et aient une attitude constructive dans la façon de discuter.

#### La transparence

Chaque membre s'engage envers les autres à partager et communiquer l'information qu'il détient, afin que les débats puissent être fondés sur une confiance mutuelle.

#### L'écoute mutuelle

Chaque membre du réseau s'engage à travailler de façon constructive, dans un climat de tolérance, de respect et d'écoute mutuels. Dans ces conditions, les débats seront conduits dans un esprit de convivialité et de bienveillance.

Pour faire avancer les dossiers dans le sens de l'intérêt général, chacun devra être capable de comprendre et d'accepter les avis contraires, sans amertume ni rancune. Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.

#### L'implication

Chaque membre du réseau s'engage à s'investir de manière assidue en fonction de ses compétences, de ses disponibilités et dans le respect de la charte.

## Les engagements de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne :

La Communauté de Communes s'attachera tout particulièrement à :

- Faire preuve de pédagogie pour permettre une compréhension partagée des sujets.
- Délivrer en temps utile et rendre accessible aux membres du réseau toute information nécessaire sur la mise en place d'une action (avant, pendant et après).
- Faire connaître plus largement à la population les actions engagées en concertation, leur état d'avancement et le niveau de réalisation.
- Allouer, chaque année, un budget spécifique pour l'organisation et le fonctionnement des rencontres du réseau « Citoyens Actifs ».

La Communauté de Communes encourage l'expression : d'une part en valorisant l'intelligence collective, d'autre part en donnant la parole au plus grand nombre avec des formats d'animation susceptibles d'intéresser ceux qui ne s'expriment pas aisément. Pour cela, la Communauté de Communes se réserve la possibilité de faire appel à un intervenant extérieur.

L'animateur garantit le bon déroulement des débats : neutralité, objectivité, courtoisie, transparence et pédagogie, afin de permettre l'émergence d'idées, d'accompagner la production collective et de conduire à l'arbitrage des élus. Il porte une égale attention à la parole de chaque membre et les arguments avancés ne sont jugés que sur leur pertinence propre.

### Les modalités d'information et de communication

La Communauté de Communes a l'ambition de faciliter la communication entre des membres du réseau et de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne :

- En assurant une communication descendante mais aussi ascendante et transversale (système de communication et d'information à double flux) ;
- En veillant à une bonne compréhension en évitant notamment l'usage d'un langage trop technique ;
- En modernisant les outils de communication de la Collectivité.

Cette charte présente un cadre inédit pour la démocratie participative. Par cette charte, les Elus de la Communauté de Communes revendiquent le droit à l'expérimentation de la participation des citoyens à l'action publique. Dans ces conditions, cette charte a vocation à être révisée afin de permettre la mise en place de dispositifs souples, efficaces et adéquats.

Fait à La Verrie, le

Le Président de La Communauté de  
Communes du Pays de Mortagne,

NOM Prénom du membre du réseau  
« Citoyens Actifs »

Gérard HERAULT.